



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32
Fax. 03.21.85.46.78

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 003 -2022

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
Déploiement de la fibre route de Licques
Du 14 février au 31 mars 2022

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande de Madame Marion SCHULZ, de l'entreprise Axione, en date du 10 février 2022,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux reprise en objet,

ARRETE

Article 1 : A compter du 14 février 2022, et jusqu'au 31 mars 2022, des travaux auront lieu sur la route de Licques. Les travaux prévus consistent au déploiement de la fibre (aiguillage des chambres, tirage et raccordement de la fibre en aérien et souterrain).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise. Balisage prévu : panneaux de travaux, de zone 30, de rétrécissement de chaussée, cône de signalisation, barrière de regard, camion équipé de gyrophare et de feux tricolore (en extrême nécessité).

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Madame le Sous-Préfet de SAINT-OMER, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, les organisateurs de la manifestation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 10 février 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire

